

Sous quel délai serai-je convoqué à ma JDC ?

Il y a deux possibilités :

- L'administré recensé a ses 16 ans : convocable à compter de son 17eme anniversaire
- L'administré recensé après 17 ans : convocable après réception de ses informations personnelles (entre 1 et 3 mois), puis sous réserve des disponibilités de place dans nos sessions de JDC.

Sur quel site serai-je convoqué ?

En fonction de votre adresse de résidence, plusieurs sites de convocation existent dans le 49 : Angers / Saumur / Cholet. Cependant, en fonction des places disponibles, il est possible d'être convoqué sur un autre site que celui le plus proche. Si la date et / ou le site ne vous conviennent pas, signalez-le depuis votre espace majdc.fr ou contactez directement le CSNJ d'Angers.

Qu'est-ce que le Numéro d'Identifiant Défense (NID) ?

C'est le numéro d'enregistrement unique propre à l'intégration de l'administré dans le Système Informatique de la DSNJ. Un peu comme le numéro de sécurité sociale pour l'assurance maladie.

Important : Le NID n'est pas une donnée obligatoire pour créer un compte sur majdc.fr.

Combien de temps dure la JDC ?

La JDC dure 8h30 à partir de l'horaire de convocation (ex : si horaire de convocation 08h30, fin de journée à 17h00). Selon la situation sanitaire, il est possible que cette durée soit réduite à 03h30 ([situation actuelle jusqu'à l'été 2022](#)). Si vous êtes convoqué sur une JDC En Ligne, en l'absence de JDC en présentiel (crise sanitaire oblige), la durée est d'environ 2h, réalisable en plusieurs fois si besoin. Il s'agit de vidéos à visualiser et deux questionnaires à renseigner (intérêt sur la défense, questionnaire de satisfaction sur la JDC EL). Cette JDC EL se réalise sur l'espace majdc.fr et s'étale sur une période d'environ 11 jours.

Je ne trouve pas le nom de ma commune de naissance lorsque je remplis le formulaire sur majdc.fr

Pour trouver une commune dont le nom composé commence par Saint ou Sainte, commencer la saisie par St ou Ste (avec ou sans majuscule) suivi du reste du nom

 Il existe une exception pour la ville de Saintes Maries de La Mer pour laquelle il faut écrire « saintes » en entier. Pour les villes divisées en arrondissements, il faut taper ville + N° arrondissement (ex : PARIS 14).

Quel document fournir selon mon âge aux organismes le réclamant ?

 Jusqu'à vos 17 ans, c'est l'attestation de recensement qui fait foi. Si vous l'avez perdue, le CSNJ d'Angers vous fournira une attestation de situation recensement.

Pour contacter le Centre du Service Nationale et de la Jeunesse d'Angers :

 site Internet: <https://www.defense.gouv.fr/jdc/csn/coordonnees-du-csnj-angers>.

 Par téléphone : 09.70.84.51.51 (Serveur Vocal Interactif)

 Par mail : csnj-angers.contact.fct@intradef.gouv.fr

 Par courrier : Centre du Service National et de la Jeunesse d'Angers /Quartier Verneau / 200, avenue René GASNIER / BP 14105 / 49041 ANGERS Cedex.

ATTENTION : Le CSNJ Angers ne reçoit pas de public, les administrés ne doivent donc pas se présenter à l'adresse ci-dessus (sauf ceux convoqués pour des JDC au 6^{ème} RG)